

Les hypothèses du COR : ni très sociales, ni très écologiques

Jean-Marie Harribey, 21 janvier 2013

L'année 2013 a commencé par la signature d'un accord entre le Medef et trois syndicats, qui a été salué par la presse financière internationale parce qu'il consacre un renforcement de la flexibilité du travail et une réduction des protections des travailleurs. L'année devrait connaître également des turbulences à propos des retraites. Fort de sa victoire sur la flexibilité, le Medef a, dès le lendemain, réclamé qu'on n'indexe plus les pensions de retraite complémentaire sur les prix et le ministre Jérôme Cahuzac a aussitôt approuvé. En attendant ces réjouissances promises, le Conseil d'orientation des retraites (COR) prépare les dossiers. Il a publié le 19 décembre de 2012 un rapport sur les perspectives à l'horizon 2060¹. Celles-ci sont basées sur des hypothèses économiques et démographiques qui méritent d'être examinées avant toute chose.

La population active

Elle était de 28,6 millions d'actifs en 2011. Et la population active occupée était de 25,8 millions.

- De 2011 à 2025, elle augmentera de 110 000 par an, donc de 1,650 million : $28,6 + 1,650 = 30,250$ millions en 2025.
- De 2026 à 2035, elle restera stable
- De 2036 à 2060, elle augmentera de 45 000 par an, donc de 1,125 million : $30,250 + 1,125 = 31,375$ millions.

Le coefficient multiplicateur de la population active sera de $31,375 / 28,6 = 1,1$.

La productivité

La productivité du travail est supposée augmenter au minimum de 1 % par an (scénario C') et au maximum de 2 % (A') avec des hypothèses intermédiaires : 1,8 % (A), 1,5 % (B) et 1,3 % (C).

La durée du travail et l'emploi

La durée du travail individuelle est supposée rester stable pendant 50 ans. Le taux de chômage est supposé se situer entre 4,5 % et 7 %, donc de diminuer de 5,5 points au mieux (scénarios A, B et A') et de 3 points dans le pire des cas (C et C'). Ce qui signifie, que puisqu'il n'y aura pas de RTT, la croissance de la production doit être supérieure à celle de la productivité du travail pour à la fois diminuer le chômage et absorber l'augmentation de la population active. Il faut donc que soient créés des emplois pour intégrer ces deux segments nouveaux de la population active occupée.

La croissance économique ?

Quels seraient les croissances économiques nécessaires pour atteindre les objectifs d'emploi visés par le COR ? Je me suis livré à quelques petits calculs fastidieux dont voici les résultats.

Situation en 2060	Population active	Chômage	Population active occupée	Croissance pop. act. occ.
Taux de chômage : 4,5 %	31 375 000	1 411 875	29 963 125	1,16
Taux de chômage : 7 %	31 375 000	2 196 250	29 178 750	1,13

La relation entre production, productivité du travail et nombre d'emplois (à temps de travail individuel inchangé) est donnée par la formule simple suivante : $(1+y) = (1+p)(1+n)$, où

y = taux de croissance économique

p = taux de croissance de la productivité du travail

n = taux de croissance de la population active occupée

Coefficients multiplicateurs	A	B	C	A'	C'
Croissance annuelle de la productivité	1,018	1,015	1,013	1,020	1,010
Croissance de la productivité cumulée sur 50 ans	2,44	2,11	1,91	2,69	1,64
Croissance économique nécessaire avec un taux de chômage de 4,5 % (par an)	2,83 (2,10 %)	2,45 (1,80 %)	2,22 (1,60 %)	3,12 (2,30 %)	1,91 (1,30 %)
Croissance économique nécessaire avec un taux de chômage de 7 % (par an)	2,76 (2,20 %)	2,38 (1,75 %)	2,16 (1,55 %)	3,04 (2,25 %)	1,86 (1,25 %)

¹ COR, [Retraites : perspectives 2020, 2040 et 2060](#), Onzième rapport, 19 décembre 2012.

Le COR considère que la durée du travail individuelle ne changera plus au cours du prochain demi-siècle. Une telle stabilité ne s'est jamais vue dans l'histoire pendant aussi longtemps. Cela oblige à avoir une croissance économique relativement forte pour pouvoir compenser la hausse de la productivité et en même temps réduire le chômage.

De plus, en l'absence de RTT, toute hypothèse de faible augmentation de la productivité conduit à un chômage plus élevé que celui qu'il y aurait avec une augmentation plus forte de la productivité. Ce paradoxe est dû au fait que tous les gains de productivité sont postulés servir uniquement à accroître le niveau de la production. Tout cela est assez irréaliste :

- ou bien la croissance de la productivité et celle de la production sont supposées croître à des niveaux compris entre 2 et 3 % par an en moyenne pendant 50 ans, ce qui correspondrait à une tendance qui ne s'est plus réalisée depuis la fin des Trente Glorieuses, et qui ignore les contraintes écologiques accrues ;
- ou bien la productivité et la production augmentent très faiblement et on ne voit pas bien comment le chômage pourrait régresser d'au moins 4 points sur cette longue phase de 'un demi-siècle.
- dans tous les cas, l'hypothèse de stabilité du temps de travail considère que les rapports de force entre les classes sociales ne se modifieront pas durant les cinquante prochaines années : le capitalisme néolibéral va durer ; ces hypothèses économiques préparent la mise en condition des esprits pour mener une nième « réforme » des retraites.

On y reviendra pour examiner les perspectives financières du système de retraite et les conditions de son équilibre. À suivre donc...

Des implicites théoriques du COR aux conséquences pour les salariés et les retraités

Jean-Marie Harribey, 21 janvier 2013

Je poursuis ici la lecture commentée du 11^e rapport du Conseil d'orientation des retraites, dont je disais dans mon texte précédent que les hypothèses économiques étaient peu réalistes, parce que ce rapport tablait soit sur une croissance de la productivité du travail élevée sur les cinquante prochaines années, soit sur une baisse importante du chômage avec une croissance faible et une stabilité de la durée individuelle du travail. La suite du rapport s'inscrit dans la même problématique, tant par les présupposés théoriques que par les conséquences pour les salariés et les retraités.

La théorie économique sous-jacente

On lit (p. 31) :

« À court terme, la crise économique de 2008 et la nouvelle dégradation de 2011 ont fortement détérioré la situation de l'emploi, impliquant une hausse du taux de chômage jusqu'en 2012. Celui-ci diminuerait ensuite, entraînant après 2013 une hausse relativement dynamique de l'emploi dans les trois scénarios et les deux variantes économiques. La hausse se poursuivrait sur le moyen terme, portée par l'augmentation de la population active, notamment du fait du relèvement progressif des bornes d'âge de la retraite à 62 et 67 ans, et par la diminution du chômage qu'entraîne la convergence des taux de chômage structurels vers leurs valeurs de long terme, plus faibles que leurs valeurs en sortie de crise. Elle serait plus forte dans les scénarios A et B ainsi que dans la variante A' – du fait de l'hypothèse de chômage plus faible à long terme. Elle serait en outre légèrement plus rapide dans le scénario A et la variante A' que dans le scénario B. »

Le COR postule donc que le plus plausible est que l'emploi redémarrerait fortement après 2013. Il raisonne ainsi comme si les plans d'austérité draconiens imposés partout en Europe ne bloqueraient pas durablement l'activité économique. Même le FMI réfute cette illusion aujourd'hui. La nature profonde de la crise est donc ignorée par le COR qui considère implicitement qu'on a affaire à une crise conjoncturelle, sans voir qu'elle est de caractère systémique, notamment à cause de la contrainte écologique qui implique que les Trente Glorieuses ne reviendront pas. Pourtant le COR « escompte une amélioration progressive pendant tout le reste de la décennie jusqu'en 2020 » (p. 35).

On cherche désespérément ce qui peut conduire le COR à imaginer que le relèvement des bornes d'âge de la retraite produira mécaniquement une augmentation de l'emploi, sans que... le moindre emploi soit créé parallèlement. On retrouve là les contradictions flagrantes des réformes de 2003 et de 2010 qui se soldent aujourd'hui, entre autres catastrophes, par une cause supplémentaire de l'aggravation du chômage. Le COR est-il aveugle ? Non, il considère qu'il y aura une « convergence des taux de chômage structurels vers leurs valeurs de long terme, plus faible que leurs valeurs en sortie de crise ». À cet endroit, le lecteur non-économiste se prend la tête car surgit l'un des dogmes libéraux néoclassiques les plus enracinés. En allongeant la durée de cotisation, donc la durée du travail sur l'ensemble de la vie, on grossit la population active en accroissant la demande d'emplois (l'armée de réserve industrielle augmente, disait Marx), donc on pèse sur les salaires, ce qui, selon le dogme néoclassique doit favoriser l'embauche par les entreprises, sans que cela provoque un redémarrage de l'inflation.

On trouve ici dans le rapport du COR une manière de réexposer la thèse du taux de chômage qui n'accélère pas l'inflation (NAIRU[1] en anglais), dont le parti pris idéologique est patent, doublé d'une naïveté confondante : « À plus long terme, l'évolution de l'emploi est portée principalement par celle de la population des 15-64 ans. » Par enchantement, le nombre d'emplois augmente parce qu'il est « porté » par l'augmentation du nombre de personnes en âge de travailler. Avec une telle vision, on imagine que l'inverse de la proposition serait vérifiée : puisque le nombre d'emplois dépend de la demande d'emplois, le chômage est dû à la mauvaise volonté des chômeurs.[2] C'est confondant de bêtise ou de cynisme.

Ces projections ont une influence sur la détermination des futurs ratios entre nombre de cotisants et nombre de retraités. Le COR admet que l'espérance de vie à 60 ans continuera de progresser indéfiniment pendant les cinquante prochaines années. Il s'appuie sur les dernières projections en la matière de l'INSEE. Mais quelles seront les conséquences de l'allongement de durée du travail sur l'espérance de vie, à un âge où justement la fatigue accumulée sera la plus grande ? Comment peut-on ignorer les effets des réformes précédentes, d'autant plus que la vie active aura été marquée par l'aggravation des

conditions de travail et du stress, dont les politiques néolibérales dans les entreprises ont été responsables pendant plusieurs décennies ?

Les conséquences financières

Le COR distingue les conséquences à court et moyen terme de celles à long terme de l'évolution des diverses variables.

Le nombre de cotisants passerait de 25,7 millions en 2011 à 27 millions en 2020, à 27,7 ou 28 millions selon les scénarios en 2030, et 28,8 ou 29 millions en 2060.

Le nombre de retraités passerait de 15,1 millions en 2011 à 21,8 millions en 2060.

On aurait alors un ratio de 1,65 cotisant pour 1 retraité de droit direct en 2020, de 1,4 dans les années 2040 et de 1,35 en 2060, à cause du papy boom.

En 2011, les retraites représentaient 13,8 % du PIB. Elles représenteraient entre 14,1 et 14,2 % du PIB en 2020, selon les scénarios, après avoir atteint un point plus élevé de 14,3 % en 2014. Dans le même temps, les ressources des régimes de retraites passeraient de 13,2 % du PIB en 2011, à 13,5 % en 2014 et 13,3 % en 2020. Ce léger tassement s'expliquerait par la diminution du poids des retraites de la fonction publique, dont les effectifs ont été abaissés. Le COR parie donc sur la poursuite des politiques de diminution des dépenses publiques. Il s'ensuivrait que le besoin de financement du système de retraite qui était de 14 Mds € en 2011 s'accroîtrait jusqu'à 20,8 ou 24,9 Mds selon les scénarios en 2020, soit de 0,9 à 1,1 point de PIB.

Ces projections sont réalisées sur la base d'un taux de cotisation (dit « implicite ») des fonctionnaires constant. Cette hypothèse est à regarder de près car, si elle était étendue à l'ensemble des salariés, cela signifierait que, fondamentalement, le COR accrédite ce qui fut la trame des contre-réformes passées, à savoir éviter toute hausse des cotisations qui viendrait modifier le partage de la valeur ajoutée en faveur de la masse salariale.

À plus long terme, jusqu'en 2060, les divers scénarios du COR établissent que :

- les retraites occuperaient entre 12,8 et 15,8 % du PIB si les retraites complémentaires (AGIRC et ARRCO) avaient des rendements constants, et entre 11,8 et 15,2 % du PIB si les retraites complémentaires avaient des rendements décroissants ;
- les ressources diminueraient sensiblement pour ne représenter que 13 % du PIB ;
- ainsi, le solde financier du système de retraite serait positif dans les scénarios bâtis sur une croissance économique forte (solde positif de 0,5 % du PIB si les retraites complémentaires sont à rendements constants, jusqu'à 1,7 % du PIB si les retraites complémentaires sont à rendements décroissants).

On voit donc que, une fois encore, en comptant que les taux de cotisation n'augmenteront pas au rythme de l'évolution des besoins [\[3\]](#), il n'y a plus qu'à croiser les doigts pour que la croissance économique soit la plus forte possible. Surtout ne touchons pas à la répartition des revenus telle que le capitalisme néolibéral l'a imposée, et on pourra affoler la population pour qu'elle se résigne à l'inévitable : travailler plus longtemps pour gagner moins et avoir des pensions plus faibles.

Plus vieux tu seras mon fils mais plus pauvre

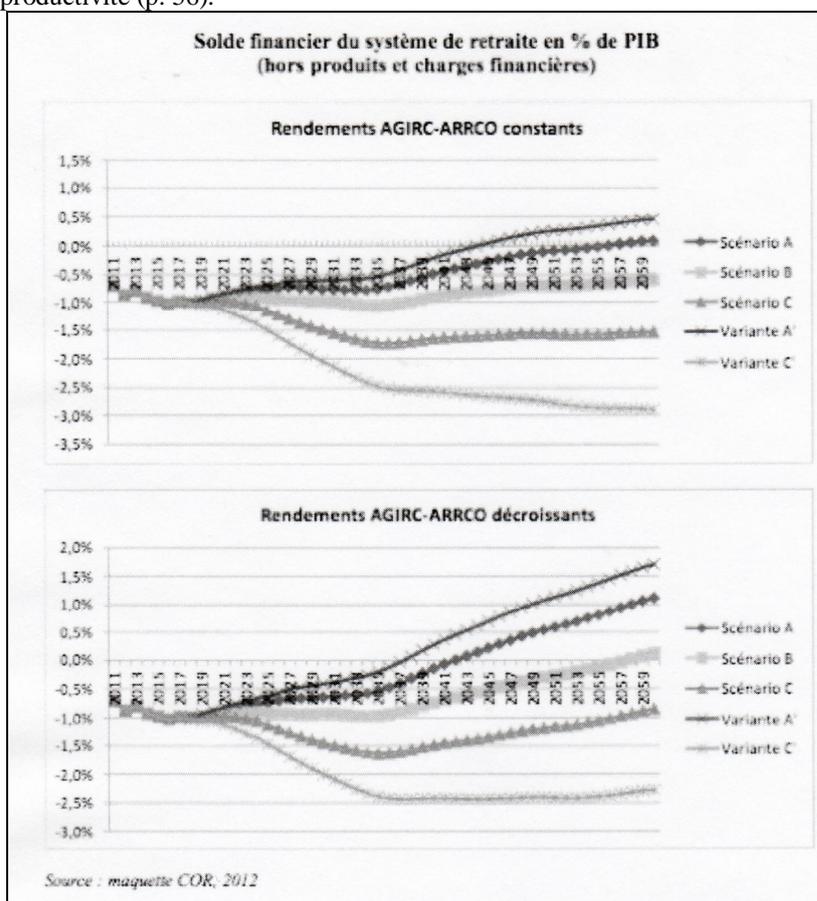
En ce qui concerne les âges de départ à la retraite, le COR confirme ce que nous savions déjà et qui constituait une bonne part de l'argumentation critique des contre-réformes passées. L'âge moyen de départ à la retraite s'élève et s'élèvera encore davantage dans le régime général. Entre la génération née en 1950 et les générations nées à partir des années 1970, l'âge moyen de départ à la retraite passerait de 61,3 ans à 64 ans. Cet allongement sera dû à l'augmentation de la durée de cotisation pour obtenir un taux plein, au relèvement des bornes d'âge, au prolongement des études à l'entrée plus tardive dans la vie active. Le tour est joué : la baisse des pensions est programmée car « la durée d'assurance validée aurait tendance à diminuer entre la génération 1955 et les générations nées dans les années soixante-dix, en dépit d'un âge de départ de plus en plus tardif » (p. 52). Bien que restant inférieur à celui des salariés du privé, l'âge moyen de départ à la retraite des fonctionnaires d'État et des collectivités locales augmenterait lui aussi.

Curieusement, alors que tout annonce une baisse des pensions, le COR prévoit que la pension moyenne des retraités évoluera en tendance comme la productivité, alors que, depuis la réforme de 1993, les pensions du régime général ne sont plus indexées sur les salaires mais seulement sur les prix. La pension moyenne s'élèvera même de manière importante : en termes réels, de 37 à 67 % selon les scénarios d'ici

2060 (p. 56) Comment est-ce possible ? Parce que jouera le fait que les nouveaux retraités bénéficieront dans l'avenir des hausses de salaires obtenues pendant leur vie active qui se sera déroulée dans une ambiance de... sortie de crise et de croissance économique retrouvée ! On n'en sort pas, le COR est cohérent !

« Après 2030, l'augmentation de la pension moyenne de l'ensemble des retraités s'accélérerait progressivement. Sous l'hypothèse de rendements constants pour l'AGIRC et l'ARRCO, cette progression tendrait à très long terme (au-delà de l'horizon des projections) vers celle de la productivité ; à l'horizon 2060 (fin de période de projection), la progression de la pension moyenne atteindrait un rythme annuel de croissance de 1,4 % dans le scénario A, de 1,2 % dans le scénario B et de 1,1 % dans le scénario C (1,6 % et 0,9 % respectivement dans les variantes A' et C'). Sous l'hypothèse de rendements décroissants pour l'AGIRC et l'ARRCO, l'accélération serait moindre, avec une progression de la pension moyenne à l'horizon 2060 comprise entre 0,7 % par an dans la variante C' et 1,2 % par an dans la variante A', et le niveau de la pension moyenne en 2060 serait plus faible (entre 4 % dans la variante C' et 10 % dans la variante A') par rapport aux projections avec une hypothèse de rendements AGIRC-ARRCO constants. » (p. 56).

Le plus fort est que, après avoir annoncé que les pensions évolueraient en tendance comme la productivité, le COR nous dit qu'elles baisseraient relativement au revenu brut moyen d'activité, lequel évoluera comme... la productivité : « cette baisse relative étant d'autant plus marquée que les gains de productivité sont élevés » ; une baisse relative de 10 à 25 % en fonction des scénarios à faible ou forte productivité (p. 56).



Soyons justes : le COR consacre une page à parler de l'option consistant à accroître le taux de cotisation plus que ne le prévoient les réformes antérieures. Et il chiffre à 2 points cette hausse en 2020 pour équilibrer le système, à 6 points en 2060 dans le scénario à productivité la plus faible et à -1 point (donc une baisse du taux de cotisation) dans le scénario à la plus forte productivité.

À la recherche de l'équilibre

L'équilibre de tout système de retraite [4] entre ses ressources et les pensions qu'il verse dépend en toutes circonstances du taux de cotisation, du taux de remplacement et du ratio de dépendance entre retraités et

cotisants. Ce dernier ratio peut lui-même être modifié par la structure démographique, la durée de cotisation, le taux d'emploi de la population en âge de travailler et l'immigration.^[5]

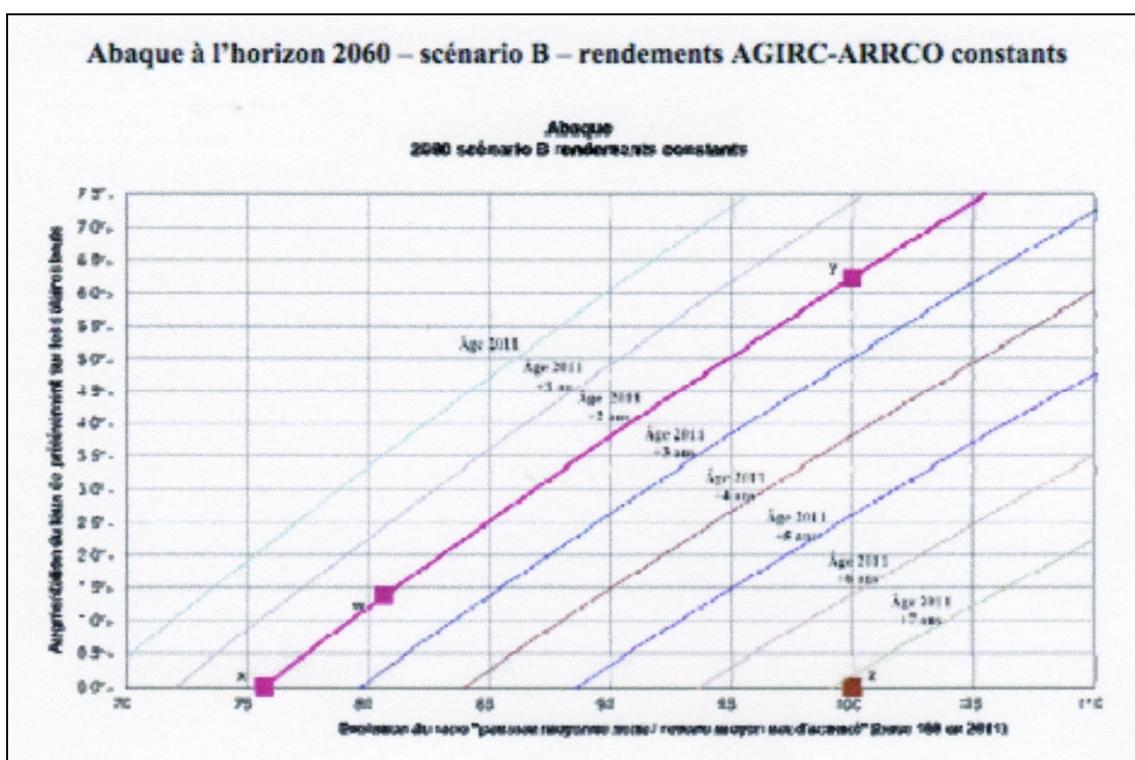
Le COR en déduit trois leviers d'équilibre : « le niveau des pensions relativement aux revenus d'activité, le niveau des ressources – exprimés relativement aux revenus d'activité – et l'âge effectif moyen de départ à la retraite, qui influe sur le rapport entre le nombre de cotisants et le nombre de retraités » (p. 65). Les rapports du COR ont toujours présenté l'avantage d'illustrer l'arbitrage entre ces trois leviers sous forme d'abaques, c'est-à-dire de graphiques montrant comment se situer dans cet arbitrage : en abscisse le rapport entre la pension moyenne et le revenu net des actifs, en ordonnée l'augmentation en points du taux de cotisation sur les salaires bruts, et la variation de l'âge de départ à la retraite sous forme de droites parallèles entre elles. On se reportera donc à la quatrième partie du rapport et à ses annexes pour voir comment le relèvement de l'âge de départ en retraite rend moins nécessaire la hausse des prélèvements ou la baisse des pensions, et inversement.

On peut aussi calculer, à l'horizon 2020, l'ampleur de la variation d'un levier lorsqu'on n'agit que sur un seul :

- 1,8 point supplémentaire de cotisation ;
- ou une baisse de 5 % du rapport pension moyenne nette/revenu net moyen d'activité par rapport à 2011 ;
- ou un décalage supplémentaire de 1 an et 9 mois de l'âge de départ en retraite par rapport à 2011.

On peut refaire les calculs pour les horizons plus éloignés, par exemple 2040 et 2060 où on aurait le choix entre :

- 5 et 6,2 points supplémentaires de cotisation ;
- ou une baisse de 20 et 25,3 % du rapport pension moyenne nette/revenu net moyen d'activité par rapport à 2011 ;
- ou un décalage supplémentaire de 6 et 7 ans de l'âge de départ en retraite par rapport à 2011.



Méthodologiquement, ces abaques sont du plus haut intérêt. Il reste à examiner les hypothèses portant sur les paramètres qui y sont introduits. Par exemple, la variation du taux de cotisation porte sur les salaires bruts. Il est donc admis par le COR que dans le cas où on ferait le choix d'augmenter ce taux, ce ne serait que celui pesant sur les salariés, leur salaire net baissant d'autant. Jamais il n'est envisagé par le COR qu'on pourrait faire varier le taux de cotisation dit patronal. Autrement dit, la répartition entre salaires et profits est considérée comme immuable.

Répartition des revenus inchangée + fin de la tendance à la baisse du temps de travail et au contraire augmentation de celle-ci en termes d'années + croissance économique traditionnelle retrouvée = pérennité du capitalisme ? Affaire encore à suivre...

[1] Non-accelerating inflation rate of unemployment.

[2] Pour un approfondissement, voir J.-M. Harribey, « [Les chemins tortueux de l'orthodoxie économique](#) », 2008.

[3] La loi du 9 novembre 2010 dans la fonction publique et certains régimes spéciaux a décidé une hausse du taux de cotisation de 2,7 points entre 2010 et 2020, et le décret du 2 juillet 2012 a fixé une hausse de 0,25 point d'ici 2016 dans la plupart des régimes. « Il en résulte que la progression du revenu d'activité net moyen entre 2011 et 2020 est globalement inférieure de 0,9 % à celle du revenu d'activité brut moyen. » (p. 58).

[4] Et pas seulement d'un système par répartition.

[5] Voir l'encadré que j'avais réalisé pour le livre d'Attac-Copernic, *Retraites, L'heure de vérité*, Paris, Syllepse, 2010, p. 104-105.